

Habilitation Maladie Chronique (MCA+CCP) Mise à niveau 2026

Nouveauté

Domaine : Activité Physique Adaptée (APA)

FFEPGV · Formation obligatoire pour les formateurs · Distanciel

 Durée	 Format et coût	Date	Participants
2 heures	100% distanciel (Teams) Gratuité	12 novembre 2026	15 maximum

PRÉSENTATION

Cette formation s'adresse aux formateurs, directeurs et conseillers techniques territoriaux et CRT déjà habilités à la formation « Module Commun APA » (MCA). Elle vise à développer et enrichir les connaissances et compétences dans l'encadrement des formations de la filière APA. Formation d'habilitation obligatoire pour mettre en œuvre les formations « Module Commun APA » et « CCP : concevoir un programme d'activités physiques et sportives pour un public atteint d'une affection de longue durée ou à risque de maladies chroniques ».

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Public cible

- › Formateurs CF et DF habilités à la mise en place du Module Commun APA (MCA)
- › CTR, CTT, CRT et DTT

Prérequis

- › Être salarié(e) d'une structure FFEPGV
- › Être habilité(e) à la formation Module Commun APA
- › Avoir déjà mis en place la formation Module Commun APA au moins une fois

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- › Maîtriser les référentiels de formation et de certification du CCP
- › Définir les stratégies de formation et les attendus de la formation CCP
- › Maîtriser le cursus de formation du positionnement aux évaluations du CCP
- › S'approprier le manuel de formation et connaître le contenu pour le CCP
- › Maîtriser les nouvelles modalités de certification du MCA
- › S'approprier le nouveau manuel de formation actualisé du MCA

CALENDRIER

Étape	Dates / Lieu	Volume
Classe virtuelle unique	12 novembre 2026 - 14h00 à 17h00 (Teams)	3 heures

CONTENU DE LA FORMATION

- | | |
|---|-------------------------------------|
| › Concernant le CCP | › Concernant le MCA |
| › Le manuel de formation | › Le manuel de formation mis à jour |
| › Les référentiels de formation et de certification | › La mise à jour de l'évaluation |
| › Le ruban pédagogique de la formation | |
| › Le dossier du stagiaire | |
| › Les capsules Digiforma | |
| › Les modalités de certification | |

AVANT LA FORMATION

Un temps de positionnement est prévu pour identifier les motivations, expériences professionnelles et attentes de chaque formateur, afin d'adapter le parcours.

-  **Questionnaire préalable à la formation : en cours de construction**
-  **Date limite d'inscription : 15 jours avant le début**
-  **Bulletin d'inscription à valider par l'employeur et le Conseiller Technique Régional**

MOYENS PÉDAGOGIQUES & ÉVALUATION

Outils & méthodes

- › Apports théoriques et techniques
- › Présentations interactives (diaporamas)
- › Échanges et discussions entre formateurs
- › Supports écrits et numériques
- › Documents théoriques

Évaluation & validation

- › Évaluation continue sur la compréhension des concepts et leur application
- › Suivi de la mise en place de la formation sur le terrain

Diplôme remis

- › Certificat de réalisation
- › Questionnaire d'évaluation via Forms

ÉQUIPE DE FORMATION

Directrice de formation

Emily MARTINEAU – Conseillère technique nationale et référente technique

Formateurs & intervenants

- › Élodie CHACHEREAU (à confirmer)
Directrice de formation

POINTS FORTS & BÉNÉFICES

-  **Garantie du respect des référentiels fédéraux en matière d'APA et de Sport-Santé EPGV**
-  **Renforcement de la maîtrise des activités physiques adaptées pour les formateurs**
-  **Légitimité renforcée comme expert APA auprès des personnes atteintes d'affections longue durée**
-  **Élargissement du champ d'intervention en ingénierie de formation**
-  **Pour aller plus loin : spécialisation sur le diabète et le surpoids**

ACCESSIBILITÉ & CONTACT

Situation de handicap

Faites-le nous savoir : nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.

Référente handicap : emily.martineau@ffepgv.fr

Renseignements & inscription

Bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site fédéral.

Contact administratif : meriam.pigeau@ffepgv.fr

Référente technique : emily.martineau@ffepgv.fr

FINANCER SA FORMATION

Demande de Plan de Développement des Compétences (PDC) par l'employeur. Si refus, prise en charge fédérale (selon les barèmes fédéraux et sur justificatifs du refus de la demande de PDC).